

Saint-Blimont



Bulletin Municipal

N° 25

Juillet 2020



BW

BULLETIN MUNICIPAL
ST BLIMONT

Département de la Somme

Publicité : BRUNEL

Dépôt légal : 2^{ÈME} semestre 2020

Directeur de la publication :

José Marque

Rédacteur de la publication :

Bernard WYRZYKOWSKI

Impression :

Imprimerie Leclerc - Abbeville

Tél. : 03 22 20 70 60

Fax : 03 22 20 70 66

E-mail : info@imp-leclerc.com

Site internet : www.imprimerie-leclerc.fr

SOMMAIRE

Le mot du Maire p3

Vie locale p4-12

Vie pratique p13-21

Tribunes libres p22-24

Calendrier des fêtes p24



Commune de
SAINT-BLIMONT

Mairie, 2 rue de l'église
80960 SAINT-BLIMONT
Tél. 03 22 30 24 08

mairie.saint.blimont@akeonet.com
mairiedesaintblimont.com

Boulangerie - Pâtisserie Claire et Xavier BOURGEOIS

Sandwiches toute la journée - Snacking

Festival
DES PAINS

L'ART DU FAIT MAISON

*1er prix au concours
du Gâteau Battu 2017*



33, rue Henri Barbusse - Escarbotin - **03 22 30 20 45**

 **MEPRO SAS**
12 avenue du Parc,
80130 Friville-Escarbotin
Tél 03 22 30 67 67

Intermarché

Bienvenue dans votre centre commerçant

**PRESSE - FÉLINE
EVOLUTIFF - SOBOUTIK**



 **SARL
GARAGE BONHOMME**

*Réparations toutes marques
et véhicules sans permis*

Nouvelle e-2008

Entretien - Carrosserie
Peinture
Réparation pare-brise
Carburant - Carte GR

Ouverture du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

**STATION DE LAVAGE 24/24 - 7j/7
STATION ESSENCE 24/24 - 7j/7**

27, rue de l'Église (centre du village) - ST-BLIMONT
Tél. 03 22 30 24 11 - FAX 03 22 60 4 86
bonhomme.guillaume@orange.fr

Mes chers concitoyens,

Le 15 mars dernier, malgré les mesures sanitaires qui avaient été mises en place, 519 électeurs se sont déplacés pour accomplir leur devoir citoyen à l'occasion de l'élection municipale.

Le taux de participation de plus de 66%, bien au-delà du taux de participation nationale, démontre la capacité des SAINT BLIMONTOISES et des SAINT BLIMONTOIS à se mobiliser et l'intérêt qu'ils portent à faire vivre la démocratie dans notre commune.

Lors de ce vote, à une large majorité vous avez accordé votre confiance aux candidats de la liste « poursuivons l'Action pour SAINT BLIMONT », permettant ainsi l'élection des 15 membres de la liste que je conduisais dès le premier tour de scrutin.

Je tiens à remercier très chaleureusement les électrices et les électeurs qui se sont déplacés malgré la pandémie qui s'annonçait.

Le confinement décrété par le gouvernement à partir du 17 mars ne nous a pas permis d'installer les élus dans leurs nouvelles fonctions dans les jours qui ont suivi leur élection.

L'installation du Conseil Municipal s'est déroulée le mardi 26 mai lors de cette séance, les conseillers municipaux ont élu le maire et les adjoints.

Rapidement des réunions ont été organisées avec les élus, le personnel communal, les syndicats et les différents services de l'administration pour définir les bases de notre travail municipal à venir. Le Conseil Municipal est un lieu d'échanges, de confrontation d'idées et de décision. Il est l'essence même de la démocratie de proximité et son expression a toute sa place dans notre village. Je m'attacherai à ce que les débats y demeurent constructifs et respectueux des idées et des personnes. Nos réflexions, nos décisions et nos actions, seront entièrement tournées vers un seul objectif : le développement mesuré de notre village, l'intérêt de ses habitants et le bien vivre ensemble.

Dans le cadre de votre information et de la transparence, il a été décidé de reconduire le bulletin municipal sous sa forme actuelle.

Voici donc le premier bulletin municipal de la nouvelle équipe, j'espère que vous y trouverez les informations utiles qui vous faciliteront votre quotidien

Aujourd'hui, Il est encore impossible de mesurer totalement l'ampleur du choc sanitaire et du choc économique du Covid-19, l'actualité montrant des signes de reprise de la circulation du virus.

La vigilance et la prudence restent et resteront pour les mois à venir la priorité des élus dans les décisions que nous serons amenés à prendre pour les diverses organisations, rassemblements ou cérémonies dans nos espaces communaux. Pour le bien de tous, je vous invite à continuer de respecter soigneusement les gestes barrières, chacun doit comprendre que l'enjeu de santé publique est majeur et que nous devons rester mobilisés.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture et un bel et bon été 2020.

Prenez soin de vous

Le Maire,
José MARQUE

En raison de la crise sanitaire et jusqu'à nouvel ordre

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

l'Agence Postale Communale et le Secrétariat de mairie sont ouverts

→ les **MARDI** et **VENDREDI** de 14h00 à 17h00

→ et le **SAMEDI** DE 9h00 à 11h00

PERMANENCE DES ÉLUS

Le Maire et les Adjoints sont disponibles sur rendez-vous

au 03.22.30.24.08 ou par mail : mairie.saint.blimont@akeonet.com

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Les permanences de l'assistante sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valery/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40



Municipalité de Saint-Blimont COMMISSIONS MUNICIPALES



José Marque



Maire et président de toutes les commissions

Blandine Bénarbia Bernard Wyrzykowski Adrien Pruvot Catherine Tschanz



Fêtes et cérémonies,
cimetièrre, finances,
camping, CCAS



Communication,
camping, finances,
urbanisme



Scolaire, camping,
finances, fêtes,
communication



Environnement,
cadre de vie, cimetièrre,
finances, camping

Jean-Michel Routhier Dominique Pruvot Sophie Vauvray Jérémy Cléré



Urbanisme, camping,
environnement, fêtes,
cimetièrre, CCAS



Finances, camping
environnement, scolaire,
communication, CCAS



Environnement,
fêtes, communication



Urbanisme,
environnement

Antoine Dubois



Finances, urbanisme, scolaire,
communication

Clément Béniat



Environnement, scolaire

Marjorie Beurain



Finances, camping, scolaire,
fêtes, communication

Christiane Diruit



Finances, cadre de vie,
urbanisme, camping,
scolaire

Vincent Maison



Urbanisme, scolaire, fêtes

Roselyne Duchesne



Fêtes, CCAS

MENUISERIE LEFEVRE HAROLD

- Ébénisterie
- Meubles
- Agencement - Cuisines
- Menuiserie - Escaliers
- Parquets - Placards
- Salles de Bain
- Dressing
- Aménagement intérieur
- Décoration tous styles



03 22 60 98 50



**7, rue Alphonse Daudet
80230 VAUDRICOURT**



Décolletage MOREAU

Décolletage - Usinage
Acier - Laiton - Alu - Inox - Plastique

Tél 03 22 30 24 12
Fax 09 70 61 37 86

sdm.moreau@orange.fr - www.decolletage-moreau.fr



Durant cette période nous avons dû nous adapter à cette situation de crise sans précédent.

La solidarité a été notre première préoccupation. En effet, les contraintes de distanciation sociale renforcent souvent l'isolement, amènent des inquiétudes et génèrent des besoins particuliers. Notre premier but a été d'établir un contact régulier avec les personnes âgées et les personnes les plus démunies afin de prendre des nouvelles et de rassurer, mais aussi un relais d'information auprès de la population.

Une aide a aussi été apportée pour faire les courses (alimentaires ou médicales), pour résoudre des problèmes administratifs, pour la livraison des sacs à déchets par exemple... Nous avons pu maintenir notre petit marché du vendredi.

Pendant toute cette période, la majorité de notre personnel communal était présent pour répondre aux besoins de la population en assurant l'accueil téléphonique et l'aide à distance du public. Il était aussi présent pour entretenir notre patrimoine et effectuer les travaux prévus. Je l'en remercie.

Très tôt, alors qu'il y avait pénurie, nous avons commandé des masques de protection. Une dotation venant de la région a complété notre commande. Les masques ont été distribués par les élus au fur et à mesure des arrivages. Enfin, nous avons pu apprécier que la solidarité et l'entraide entre voisins étaient bien présentes dans toute la commune ! Merci à tous ceux qui ont proposé et apporté leur aide aux autres.

Depuis le début du déconfinement, nous nous employons à réouvrir progressivement nos services et nos structures. Des aménagements et des protections en plexiglas ont été installés pour permettre de mieux respecter les gestes barrières.



COVID-19

Un grand merci aux élus et au personnel communal pour leur implication durant le confinement, pour la préparation, et la distribution des masques, l'assistance aux personnes, et la permanence en mairie.



Les Maisons du Val de Bresle



4 et 6 rue Notre Dame
BLANGY SUR BRESLE
Tél: 02-35-94-15-38

Votre Maison
Autrement...



www.maisons-mvb.com

Repas des Aînés

C'est dans une ambiance colorée et festive que nos Aînés se sont envolés vers les îles avec Olivier et ses danseuses où chacun a pu s'évader, une journée appréciée de tous ! Repas préparé par notre traiteur Flavien Hénocque et la soirée s'est achevée par la soupe à l'oignon. Nos doyens de cette cérémonie, Mme Solange Racine et M. Germain Delabie ont honoré cette journée.



Journée de La Femme

Cette année, nous avons mis à l'honneur Mme Isabelle DEVILLERS pour son investissement au sein de l'AAE en qualité de

- responsable de la section yoga,
 - membre du comité directeur de la Saint-Blimontoise,
 - membre de la section patrimoine,
- Et aussi en tant que
- participante aux visites de l'église, ainsi qu'à l'opération brioches des papillons blancs,

- participante occasionnelle aux plantations communales
- ancienne présidente de la chorale Amachoeur et toujours membre
- membre de la chorale paroissiale

Bravo et merci Isabelle pour ton investissement et bravo à toutes les femmes qui donnent de leur temps pour assurer le maintien de nos associations et autres.

Autres cérémonies

- Suite à la situation sanitaire actuelle, plusieurs fêtes et cérémonies ont été annulées : la clôture du Foyer des Aînés, la Fête d'Offeu, la Fête de la musique/remise des prix (26 juin), les 130 ans de l'Harmonie Municipale (10,11 et 12 juillet), 13 juillet (moules frites des pompiers, apéritif concert de l'harmonie et feu d'artifice), fête d'Elincourt (19 juillet), course cycliste du samedi 12 septembre (Prix de la Municipalité).
- Sont maintenues : Fête nationale du 14 juillet et cérémonie aux Monument aux Morts, Fête de la Libération du 1er septembre.
- La Fête locale du 13 septembre est en discussion : une décision sera prise mi-août.

Assainissement

L'assainissement des deux villages est terminé, la réception définitive se fera en septembre après avoir levé les réserves, (retouches d'enrobé, marquage au sol, plaques descellées...). Suite à la défection du contrôleur, une autre société est en cours de recrutement : pour tout renseignement s'adresser au siège du syndicat en Mairie de Vaudricourt.

Afin de protéger notre réseau d'assainissement, voilà 5 choses que vous ne devez pas/plus jeter dans les toilettes

Par « flemme » ou commodité, on serait tenté de jeter un peu n'importe quoi dans les toilettes ou le lavabo de la salle de bain : tampons, rouleaux, cotons-tiges... Et entre nous, c'est pas joli-joli. Les égouts se retrouvent en effet bouchés et engendrent de gros problèmes dans nos stations d'épuration (dysfonctionnements ou pannes des équipements, canalisations bouchées, blocage des pompes, etc.). Encore une fois, les toilettes ne sont pas une poubelle ! Alors, pour la planète et pour ne pas avoir besoin d'appeler le plombier ou de devoir y aller à grand renfort de vinaigre blanc et bicarbonate de soude pour **dissoudre tant bien que mal le bouchon**, adoptez les bons gestes. Voici les choses à ne plus jeter dans les toilettes **si vous ne voulez pas les boucher**... Un peu de bon sens et de jugeote ne fait pas de mal !

1 — Les lingettes imprégnées

Les lingettes imprégnées simplifient peut-être la vie **en matière d'entretien ménager et d'hygiène pour bébé**. Toutefois, ce n'est pas un secret : ce n'est pas écolo. Et surtout, **les nuisances qu'elles engendrent** sur les canalisations chaque année sont bien réelles. Jeter vos lingettes dans les wc entraîne bien souvent un problème de canalisation bouchée et un dysfonctionnement du réseau d'assainissement. De plus, et contrairement aux idées reçues, dans plus de 90 % des cas les lingettes ne sont pas « biodégradables ». En plus, ces produits chimiques sont très nuisibles pour l'environnement. Ce déchet n'a donc pas sa place au sein des eaux usées.



2 — Les produits d'hygiène féminine

Au même titre que les serviettes hygiéniques, jeter les tampons hygiéniques risque de boucher l'évacuation des toilettes et d'abîmer la plomberie. Le mieux est encore d'envelopper le tampon dans un morceau de papier toilette et de le jeter à la poubelle. Si vous êtes dans des toilettes publiques, utilisez la poubelle à votre disposition.



3 — Les cotons-tiges

Certaines choses anodines en apparence provoquent parfois de gros dégâts. C'est notamment le cas des petits cotons-tiges en plastique qui, jetés dans les toilettes, terminent bien souvent dans la nature. Comme d'autres déchets en plastique, ils sont ensuite ingérés par les poissons et les oiseaux qui peuvent en mourir suite à une occlusion ou à une perforation de l'intestin. Si vous aimez les animaux, pensez-y et arrêtez de vous curer les oreilles aux toilettes !



4 — Les rouleaux de papier toilette

Une fois terminé, il arrive parfois que certain(e) s jettent le rouleau de papier hygiénique dans les toilettes. C'est un peu la solution de facilité. C'est pourtant désastreux, même avec les rouleaux jetables. « C'est un exemple criant d'une innovation technologique présentée comme positive alors qu'elle ne l'est pas du tout », lançait Mao Peninou, adjoint chargé de la propreté à la ville de Paris en 2014, au Parisien. « Même si le rouleau se décompose, il vient salir l'eau, provoque des dépôts et vient encrasser nos usines de traitement d'eau ». Le carton se recycle et est biodégradable. Profitez-en pour ne plus jeter le rouleau de papier toilette dans les toilettes.



5 — Les médicaments périmés

Environ 1 Français sur 3 a l'habitude de jeter ses médicaments périmés dans la cuvette des toilettes ou dans l'évier. Or, les stations d'épuration ne sont pas prévues pour accueillir ce type de déchets. La plupart de ces médicaments se retrouvent donc dans la nature et polluent ruisseaux, rivières et nappes phréatiques. Au final, c'est l'eau du robinet qui se retrouve contaminée ! Que faire alors de ses médicaments non utilisés ou périmés ? Les rapporter à sa pharmacie. Ils seront ensuite collectés et incinérés.



Camping

Suite au COVID-19, le camping est dorénavant ouvert avec 2 et 3 mois de retard et avec un protocole sanitaire strict mis en place pour éviter tout problème de contagion.

L'équipe enseignante

La direction est assurée par Mme Marie DUPONT. Vous pouvez la contacter au 03 22 26 93 92

Les enseignants des écoles sont répartis en deux groupes :

Ecole Pierre Dupont	Ecole André BOUTTE
Mme Céline MOUCHON (CM1-CM2)	Mme Céline LENTIEUL (MS – GS)
Mme Isabelle BECQUET (CE2-CM1)	Mme Nathalie MAISON (TPS - PS)
Mme Marie DUPONT (CP-CE1)	Mme Caroline THIEBAULT (ATSEM)
	Mme Claire DEVILLERS (ATSEM)

Site internet de l'école : www.saint-blimont.ee.ac-amiens.fr

Cantine scolaire

La restauration scolaire est une compétence de la Communauté d'agglomération Baie de Somme (CABS).

La cantine accueille les enfants scolarisés toute la journée pour un montant de 2,60 par repas.

Il est IMPÉRATIF de réserver les repas 5 jours à l'avance au service des affaires scolaires de la CABS. Pour des raisons d'encadrement et d'organisation des services, aucun enfant ne peut être accepté à la restauration sans réservation.

Informations sur le site internet de la CABS : <https://www.baiedesommeaglo.fr/accueil/scolaire/les-cantines-scolaires/>

Activités péri-scolaires

Avant la fermeture des classes suite à l'épidémie COVID-19, des activités ont été proposées aux enfants en ce début d'année 2020, comme l'habituel Mardi-gras où tous les enfants se sont déguisés et se sont initiés aux danses picardes et modernes avant de partager un goûter.

Les CP – CE1 ont aussi participé à un concours sur les déchets et les océans.



Votre satisfaction, notre priorité !

DBS Immobilier

contact@dbsimmobilier.fr - www.dbsimmobilier.fr

03 65 17 47 17

A votre service
du lundi au samedi
9 h-12 h / 14 h-18 h

Nouvelle agence
proche de chez vous

Services et accompagnements
personnalisés

Estimation offerte

Achetez, vendez, louez

CONFIEZ-NOUS Votre PROJET IMMOBILIER

10, rue du Maréchal Foch, 80130 Friville-Escarbotin

Information des démarches de la municipalité sur la réouverture des classes du 12 mai

Après les premières annonces du 1er ministre, nous avons tout d'abord contacté la directrice de l'école le 24 avril afin de connaître son opinion et celle de l'équipe enseignante. A cette date, aucune consigne n'avait été communiquée mais nous avons convenu qu'une reprise partielle des cours était envisageable au sein de notre école.

Toutefois, vu la complexité de la mise en place d'un protocole sanitaire aux enfants de maternelle, nous étions d'accord avec elle pour ne pas rouvrir ces classes le 12 mai.

Nous avons par la suite communiqué cette position au responsable des affaires scolaires de la CABS tout en proposant la mise à disposition de la salle Francis-Dupont au profit de la restauration scolaire.

Le 28 avril, de nouvelles consignes sont arrivées par l'inspection académique, chamboulant notre première organisation.

Une Conférence des maires de la CABS s'est tenue à Abbeville le 5 mai afin de prendre une position commune sur la réouverture des classes. Après une proposition de reprise au 1er juin défendue par une majorité des maires, les échanges se sont poursuivis avec la CABS, les services de l'Etat et ceux de l'Education Nationale. Le 5 mai en fin de journée, la CABS nous a proposé de :

- Maintien de la fermeture des accueils de la petite enfance et des écoles maternelles au regard de la quasi-impossibilité de faire respecter les gestes barrières. Une possibilité d'accueil au cas par cas pourra être étudiée dans un cadre extra-scolaire.
- Ouverture à compter du 12 mai des écoles élémentaires dans la limite de 15 élèves par groupe, si les masques sont disponibles pour le personnel.
- Organisation de la restauration scolaire dans le strict respect des préconisations d'hygiène et de sécurité sanitaire sur les sites dédiés, et non dans les classes.
- Organisation du transport scolaire dans le respect des règles de distanciation. (pour les communes concernées).
- Organisation de l'accueil périscolaire dans le même respect des dites règles et dans la limite de 15 enfants par groupe.

Durant cette conférence, nous avons proposé de mettre à disposition les locaux de l'école maternelle et de la salle de réunions pour l'accueil d'un Centre extra-scolaire, réservé aux familles non-concernées par la réouverture du 12 mai et ne pouvant garder leurs enfants pour des raisons professionnelles.

Accueil de loisirs - Unité mobile d'animation

Après plusieurs semaines de négociations entre la municipalité, les familles et la CABS, cette dernière a décidé d'ouvrir un Accueil de loisirs (ALSH) à Vaudricourt pour les enfants de nos deux communes.

En parallèle, notre village accueille une **Unité mobile d'animation** qui propose tout l'été des activités culturelles et sportives aux jeunes de 7 à 16 ans, au stade municipal.

Un pass famille illimité à 5€ ou 10€ pour un mois (selon le coefficient de la Caisse Allocations Familiales) permettra aux jeunes de s'initier à l'ensemble des activités proposées sur le territoire.

L'inscription est obligatoire pour pouvoir participer aux animations.

Si vous êtes intéressés, vous devez appeler le service enfance/jeunesse au **03 22 19 20 35**.



AUTOVISION PINCHEFALISE
19 b, rue de St-Valery/Somme
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
SARL CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA BAIE
Prise de rendez-vous : www.autovision-pinchefalise.fr
- 03 22 61 34 15 -



Location - Pièces détachées de mobil Home
Chalets - Terrasses
Abri de Jardin
+ de 40 modèles
neuf et occasion
STE BERTRAND FLAMENT MOBIL-HOME
ACHAT - VENTE
06 80 58 03 51
145, route de Rue - LE CROTOY
www.stebertrandflament.fr
sabineflament0609@orange.fr
de 3.500 € à 51.000 €
Financement personnalisée, voir conditions en magasin

Programme du 20 au 24 juillet

	SAINTE-BLIMONT	CHATELAIN-SUR-MER	SAINTE-VALÉRY
20 LUN	COMÉDIE POISSON	TIR À L'ARC	KAR JAM
21 MAR	GOLF FOOT	BÂTON MUSICAL	TROT
22 MER	ALÉALITHÈVE ANIMA	INSECTES ET ARGILE	TROT
23 JEU	TROT	BAD	HOCKEY
24 VEN	BÂTON MUSICAL	BIATHLON	

Programme du 27 au 31 juillet

	SAINTE-BLIMONT	CHATELAIN-SUR-MER	SAINTE-VALÉRY
27 LUN	GOLF	TROT	VTT TRIAL
28 MAR	BATEAUX SÉTOUX	PARADISÈTE VOITURE DE MARIOL	TIR À L'ARC
29 MER	CAÛSE CANAD-ENNE	PARCOURS VTT	GOLF
30 JEU	PARADISÈTE VOITURE	GOLF FOOT	TROT
31 VEN	HOCKEY	GOLF	

- Laines récréatifs
- Sports de nature
- Activités culturelles, manuelles et artistiques
- Activités florales et environnement
- Découvertes et pratiques sportives
- Skate park
- Activités scientifiques et techniques
- Journée (3 sessions : à 10h30 pour les 7-10 ans / à 13h30 pour les 11-13 ans / à 15h30 pour les 14-18 ans)
- Matinée (1 session à 10h30 pour les 7-10 ans)
- Après-midi (2 sessions : à 13h30 pour les 7-10 ans / à 15h30 pour les 11-18 ans)



dény
SECURITY

Access Control Solutions and Services



Dény Security
Route de Saint-Valéry CS60001
80960 Saint-Blimont - France

T : 03 22 30 26 01
contact@deny-security.com

www.deny-security.com

**SPÉCIALISTE
DES BÉTONS DÉCORATIFS
ET BARDAGE**



**CRÉATION
SOL & MUR**

**59, Grande Rue - OFFEU
80960 Saint-Blimont
06 69 27 73 01**

csm.creationsoletmur@gmail.com



CSM creationsoletmur

Cette année, la commission du Cadre de Vie vous propose un concours photo sur l'aspect végétal du village : le plus bel arbre ou votre coin de nature préféré dans Saint-Blimont et ses hameaux. Ces photos seront exposées le 16 octobre 2020, lors de la soirée de remise des prix des maisons fleuries. Pour participer à ce concours, envoyer une ou deux photos au maximum avant le 30 septembre à l'adresse mail suivante saint.blimont@akeonet.com ou sur le téléphone portable suivant : 06 48 44 12 02



Aménagement paysager

Acheté pendant le mandat de M. Claude Loiséle, le terrain situé sur la route du cimetière a vu évoluer son organisation, ce terrain va être triplement utile ; il va servir de :

- 1-stockage de matériaux et de déchets verts de la commune (compost)
- 2- stockage de gaz,
- 3- parking, afin de désengorger la rue des écoles lors des sorties d'écoles et des manifestations à la salle Francis-Dupont.

Cette année grâce à un financement partiel de Finagaz, la municipalité a arboré cet espace.

Le 14 janvier 2020, ce n'est pas moins de 24 espèces de végétaux qui ont été plantés autour de la cuve-gaz et sur le futur parking créé près de la salle Francis-Dupont. C'est l'entreprise Créte qui est intervenue.

108 plants de haies (charmes, hêtres, aubépines, érables, cornouillers sanguins et mâles, troènes et houx) et une quinzaine d'arbustes (weigela, viorne, symphorine, baguenaudier, genêt à balai, sorbier des oiseaux, arbre à abeilles, genévrier et néflier) entourent la cuve et dans la partie centrale du parking, 7 arbres de haute tige (2 châtaigniers, 2 charmes et 3 saules), ont été plantés.

Le même jour, près du terrain de football, hêtres, charmes, chênes et tilleuls ont été plantés de façon à ombrager le boulodrome et les bancs installés autour.

Quelques semaines plus tard, les employés municipaux plantaient deux pruniers sur l'emplacement de l'ancien « Abreuvoir », face à l'église.

Nous remercions pour leur aide les bénévoles qui nous ont accompagnés lors de ces travaux





Cimetière

Chaque année, la municipalité améliore la gestion et l'aspect du cimetière. Cette année des essais d'enherbement ont été réalisés pour faciliter l'entretien et l'accès aux fauteuils roulants, des sédums plantés pour agrémenter les allées. Les employés municipaux ont la lourde tâche d'entretenir les allées et les haies sans produits phyto-pharmaceutiques, les tombes et les inter tombes restant à la charge des concessionnaires.

Nous rappelons que seuls les plantes naturelles, les feuilles mortes et le terreau, tous les déchets organiques peuvent être déposés dans le composteur. Les pots, les fleurs artificielles et les plastiques doivent être déposés dans les containers en plastique.

Une affiche au niveau des composteurs rappelle toutes ces règles.

Ce site est entretenu par les agents communaux, merci de respecter leur travail !

Victor Moncond'huy

Vidange toutes Fosses

06 11 64 58 06

03 22 60 52 16

22, rue du Fond du Val - 80230 PENDÉ

Ets René PETIT

COUVERTURE
 ZINGUERIE



St-BLIMONT

03 22 30 00 22



Maçonnerie

Isolation

Plâtrerie

Carrelage



Port. : 06 - 85 - 52 - 48 - 80

ZA du Vimeu Industriel Avenue de la Baie de Somme
 80210 - FEUQUIERES EN VIMEU



Hubert GEST

Électricien - Plombier

Chauffagiste

Installation - Entretien - Dépannage

Aménagement salle de bain - Ramonage

Tout à l'égout

03 22 30 19 53 - 06 51 61 13 95

27, Grande Rue OFFEU - Saint-Blimont

gest.hubert@hotmail.fr

La bibliothèque pour tous publics

Située dans l'ancien logement de direction de l'école primaire, elle jouxte la salle informatique.

Elle est ouverte à tous les publics
de **10h00 à 12h00** tous les **samedis de l'année** (hormis les jours fériés)
et le **vendredi de 14h à 15h30**. L'adhésion est **gratuite**.

Un panneau métallique, situé en hauteur sur un des piliers de l'entrée de l'école sera désormais affiché pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.



Comme en 2020, l'équipe des bénévoles vous invite à un atelier-lecture dans le cadre de l'opération nationale '**Nuit de la lecture**'.

La date exacte sera précisée dans le calendrier des fêtes.

*Atelier
Lecture*



**Nuit
de la
lecture**

Un samedi
de janvier
2021 à 18h



**Le quatrième
samedi
de chaque mois,
présentation des
ressources
numériques
à 10h**

Tous les ans, une subvention municipale permet d'acheter de nouveaux ouvrages. Ceux-ci sont disponibles dès **septembre**.

La liste des nouveautés sera affichée sur le site de la bibliothèque.

Le site de la bibliothèque
<http://mabib.fr/saint-blimont/>

**MEDIATHEQUE
NUMERIQUE**
www.mediatheque-numerique.com

cafeyn
by sofistik

diMusic
des millions de titres à découvrir !
by Overcast

GERIP
Compétences

toutapprendre.com
www.toutapprendre.com

**PHILHARMONIE
DE PARIS**

storyplay'r

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque accueille toujours les bonnes volontés pour la rejoindre et pour étendre les horaires des permanences :

Marie-Françoise	Descarpentries
Christine	Fromont-Dechepy
Rose-Marie	Pruvot
Catherine	Tschanz
Olivier	Tschanz
Aline	Wiernicki

Assistance sociale

Les permanences de l'assistante sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valery/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40.

Etat-Civil - 1^{er} semestre 2020

NAISSANCES - Bienvenue à :

SALIN Andréa	30/12/19	AMIENS
COSAËRT Esteban	14/02/20	ABBEVILLE
LEPRE Théa	26/02/20	AMIENS
LEPRE Adèle	26/02/20	AMIENS
DEPOILLY Charlie	03/05/20	AMIENS
CARON Robin	22/05/20	ABBEVILLE

DÉCÈS - Une pensée pour :

Mme LEFEBVRE Marie-Jeanne épouse GROGNET	décédée le 19 décembre 2019 à Berck-sur-Mer
M. BOCLET Jean-Michel	décédé le 13 janvier à Saint-Blimont
M. ROUTHIER Pierre	décédé le 29 janvier à Abbeville
M. SOUCHU David	décédé le 24 mars à Paris 10e
M. MEYER Jacques	décédé le 25 mars à Abbeville
M. BOUBERT Edmond	décédé le 14 avril à Abbeville
Mme LORIN Claudine épouse EMPEREUR	décédée le 05 mai à Abbeville
Mme LALLEMENT Jeannine veuve COPIN	décédée le 12 mai à Saint-Blimont
Mme BEAUVAL Mireille veuve JACQUET	décédée le 18 juin à Saint-Blimont
Mme BERTON Lucienne épouse DESENCLOS	décédée le 02 juillet à Saint-Blimont

Rappel : La mairie ne reçoit pas toujours les avis de naissance des parents « non mariés » ; **ainsi, les parents ayant eu un enfant dans l'année, sont invités à passer en mairie avec leur livret de famille.**

Inscription sur les listes électorales

Une réforme d'ampleur de la gestion des listes électorales, conduite par le ministère de l'intérieur est entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Par conséquent, elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et améliorera la fiabilité.

De plus, cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1. Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office par l'INSEE. Il est toutefois conseillé de vérifier leur inscription auprès du secrétariat de mairie.

(plus d'informations avec cette adresse internet)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3539086/Circulminist12juillet2018.pdf>

Nouveaux habitants

Dans leur intérêt, les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter au secrétariat de mairie avec leur livret de famille.

Ils se verront ainsi remettre le dernier bulletin municipal et les informations d'usage. Les élus et le secrétariat de mairie se tiennent à leur disposition tant aux heures de permanence qu'aux heures d'ouverture de la mairie.

Etat-Civil : Reconnaissance anticipée

Pour faciliter leurs démarches administratives, les futurs parents non mariés ont la possibilité de **reconnaître l'enfant avant la naissance.**

Pour cela, il leur est conseillé de prendre contact avec le secrétariat de mairie (si possible avant le 8e mois de grossesse), afin de convenir d'un rendez-vous pour recevoir la reconnaissance dans les meilleures conditions d'accueil.

Le recensement citoyen des jeunes filles et garçons de 16 ans

Cette démarche civique est **OBLIGATOIRE** pour les **filles et les garçons**, à l'âge de **16 ans**. Il s'agit là d'un parcours de citoyenneté prévu par la loi du 28 octobre 1997 qui a réformé le « Service National » (suspension de l'appel sous les drapeaux des garçons nés après le 31/12/1978) pour, aussi, instituer une meilleure égalité entre les jeunes.

Ce recensement débouche sur une « Journée d'Appel de Préparation à la Défense », (JAPD) effectuée avant le 18^{ème} anniversaire. Il s'agit là de la **SEULE OBLIGATION**.

Cette journée vous permet aussi de pouvoir prolonger sur une « préparation militaire », un « volontariat au service de la collectivité nationale », (ex : service de la coopération), un engagement dans la réserve militaire et les services de défense.

L'attestation de recensement délivrée au jeune lui donne des droits et lui permet de pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera également demandée pour toute inscription scolaire d'un élève de 16 ans ; enfin, elle facilitera aussi l'inscription sur les listes électorales.

Quelles démarches ? Où ? Quand ? Comment ? : La (le) jeune ou son représentant légal, se présente à la mairie du domicile, dès le 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents, et, le cas échéant de tout document justifiant de la nationalité française. **Une attestation de recensement lui sera remise, IL FAUT LA GARDER.**

Demande de carte nationale d'identité (CNI) et de passeport

LES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT NE S'ÉTABLISSENT PLUS EN NOTRE MAIRIE.

Dorénavant, les demandes s'établissent en mairie de Saint Valéry sur Somme ou Friville-Escarbotin (mairies les plus proches de notre commune équipées d'un dispositif de recueil)

*Il faut prendre rendez-vous avec la mairie de St Valéry au 03.22.60.82.16
ou Friville au 03.22.60.36.60 et venir en cette mairie avec :*

- soit avec un dossier de pré-demande que vous pouvez constituer sur le site ants.gouv.fr
OU
- soit avec un formulaire CERFA n° 12100.02 pour les personnes majeures ou n° 12101.02 pour les personnes mineures que vous devez aller chercher en la mairie de votre domicile.
- 1 photo d'identité aux normes : pas de lunettes, ni boucles d'oreilles, oreilles et front dégagés
- l'original de la carte nationale d'identité du demandeur
- une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (mairie de naissance) si vous n'êtes pas en possession d'une carte d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, impôts) datant de moins de 3 mois

Attention : pour les majeurs hébergés, il faut fournir le justificatif de domicile de l'hébergeur, l'original de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur signée de sa main certifiant que l'hébergé a bien son domicile chez lui depuis plus de 3 mois.

- si c'est un renouvellement de passeport, se munir de l'ancien passeport
- si le précédent passeport ou la précédente CNI sont perdus ou volés :
 - En cas de perte : se munir de la déclaration de perte à établir à la mairie du domicile
 - En cas de vol : se munir de la déclaration de vol à établir en gendarmerie ou au commissariat de police.
- de timbres fiscaux (timbres fiscaux dématérialisés qu'il est possible d'acquérir sur le site timbres.impots.gouv.fr) :
 - pour un passeport : 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de plus de 15 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
 - pour une CNI uniquement si la précédente est perdue ou volée : 25 €

RAPPEL : LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR LES PERSONNES MAJEURES EST VALIDE 15 ANS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2014.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer en mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées au permis de conduire doivent être effectuées en ligne, sur le site de l'ANTS (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>).

Les démarches des usagers de la Somme seront instruites par le CERT « permis de conduire » de Bordeaux, rattaché à la préfecture de Gironde et compétent pour les 6 départements (Somme, Var, Manche, Loire Atlantique, Haute-Saône, Eure-et-Loire).

Le principe de l'intermédiation est également mis en œuvre pour les permis de conduire : les écoles de conduite sont associées à cette réforme et peuvent, depuis leur compte professionnel ANTS, effectuer une demande de titre pour leurs candidats.

Depuis ce site, il est possible de :

- connaître le solde de points de votre permis de conduire
- savoir où en est la fabrication de votre permis
- s'inscrire à l'examen du permis de conduire
- demander la fabrication d'un permis (1er permis ou nouvelle catégorie, duplicata pour perte, vol, détérioration, renouvellement à fin de validité, changement d'état-civil, conversion de brevet militaire, validation de diplôme professionnel)
- faire une demande suite à annulation, invalidation ou suspension.

Les usagers dont la restitution des droits à conduire nécessite un examen en commission médicale (annulation, invalidation ou suspension suite à alcoolémie ou usage de stupéfiants) doivent prendre rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (<http://www.somme.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>) et constituer leur dossier médical.

Permis de conduire international et échange de permis étranger

Les demandes de permis international (PI) sont instruites par le CERT de Nantes compétent sur toute le territoire (hors Paris).

Dans l'attente d'une dématérialisation prochaine de la procédure de demande de permis international, les usagers doivent constituer leur dossier et l'adresser directement au CERT nouvellement compétent.

Les demandes d'échange de permis étrangers (EPE) sont réceptionnées au guichet du bureau des étrangers de la préfecture de la Somme sans rendez-vous, puis traitées par le CERT de Nantes.

Informations sur le site internet de la Préfecture :

permis de conduire international : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50828>

échange de permis étranger : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1460>

Réforme de la délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules (CIV)

La Préfecture de la Somme met en service une plate-forme spécialisée dite CERT (centre d'expertise et de ressources titres) – certificat d'immatriculation des véhicules. Une télé-procédure complémentaire « je souhaite faire une autre demande » couvre tous les autres cas, non couverts par les 4 télé-procédures spécifiques déjà déployées, comme par exemple : l'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'un véhicule importé, les modifications et corrections sur le titulaire ou le véhicule, les demandes de justificatifs, etc...

Ainsi, c'est à Amiens que se crée le CERT CIV spécialisé dans l'immatriculation des véhicules. Il va traiter les demandes des 12 départements du Nord de la France (départements des régions Hauts-de-France et Normandie, ainsi que ceux du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis). Ce service comprend également une cellule de lutte contre la fraude, spécialisée sur les certificats d'immatriculation.

● **L'accès aux télé-procédures** : Pour accéder aux démarches en ligne, les usagers doivent disposer d'une adresse mail et se créer un compte sur le site de ANTS. Ils y disposeront alors :

- d'un **espace conducteur** pour les démarches liées au permis de conduire,
- d'un **espace identité** pour les démarches liées à la pré-demande de carte d'identité ou de passeport,
- d'un **espace véhicule** pour les démarches liées à la carte grise.

La connexion via un compte certifié « France Connect » (numéro de télé-déclarant impot.gouv.fr – numéro de sécurité sociale Ameli.fr – ou identité numérique La Poste) est vivement recommandée pour les démarches relatives à la carte grise (certaines démarches ne sont possible que par ce biais).

● **Usagers qui ne disposent pas d'accès à internet ou qui ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile** : Pour les usagers qui ne disposent pas d'un accès à internet et ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile, des points numériques animés par un volontaire du service civique ou par un agent, sont mis en place en Préfecture et sous-préfectures, ainsi que dans certaines maisons de services au public.

Rétablissement de l'autorisation de la sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. (Décret du 15 janvier 2017)

- **Un enfant de parents français** voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
 - Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

- **Un enfant de parents étrangers européens** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents européen doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
 - Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

- **Un enfant de parents étrangers d'un pays autre qu'européen** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
 - Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur

* * * * *

Nota : Attention, si l'enfant voyage seul avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs_909/pays_12191/algerie_12196/index.html), la Bosnie-Herzégovine, le Maroc (http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/maroc_12289/index.html) ou la Suisse (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/suisse/>) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Quelques rappels de réglementation

Rappel des mesures générales de projection d'eaux usées sur la chaussée : article 99.3 : Projection d'eaux usées sur la voie publique : Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques, notamment au pied des arbres.

Stationnement rue des écoles : Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 9 septembre 2002 concernant le stationnement rue des écoles.

Article 1^{er} : Les véhicules peuvent être placés en « enfouissement » sur le trottoir rue des écoles (côté des n° impairs) à partir de 18 H 00 chaque jour ouvrable et toute la journée le dimanche et jour férié, à condition de laisser un passage libre pour les piétons de 70 cm environ.

Article 2 : Il n'est apporté aucune modification au stationnement unilatéral.

Article 11 de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme du 20/05/2005. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30,
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Elagage des haies : L'article 673 du Code Civil, application du Code des Communes et du Code Rural, prévoit

l'obligation d'élagage des haies et des arbres, à la diligence des riverains du domaine public.

Coupe des chardons : Il est rappelé que les chardons doivent être coupés chaque année avant le 14 juillet.

Dépôts sauvages – Amendes :

1- L'article 2 de la Loi du 15 Juillet 1975 interdit tout dépôt sauvage de quelque nature que ce soit.

2 - Les articles R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2 du nouveau Code Pénal prévoient des amendes pour les contraventions de 2ème, 4ème et 5ème classe «sur le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation».

3 - Le Maire, en tant que 1er Magistrat de la Commune, peut dresser un procès-verbal et infliger une amende. Il peut également pénétrer sur un terrain privé, même clôturé (Décision Ministérielle - N° 40910 du 02 Septembre 1996).

4 - Le contenu des sacs déposés peut donner des indices pour retrouver les contrevenants.

5 - Si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 à 3 000 (5ème classe) en cas de récidive. De plus, le véhicule ayant servi ou qui était destiné, à commettre l'infraction peut être confisqué (Article 635-8 du Code Pénal).

6 - Il est rappelé que le montant des amendes peut aller de 150 à 7 600 selon le délit.

En cas d'atteinte aux biens publics (tels que les graffitis - Article 322-1 et suivants du nouveau Code Pénal), un emprisonnement de 8 jours à 3 mois peut être requis.

7 - Que faire dans le cas d'un dépôt sauvage ?

Merci de contacter la Mairie dès que vous constatez cet état de faits.

Pour éviter d'avoir recours à ces sanctions répressives, respectons les Lois, la Nature et nos Concitoyens.

Le comportement Eco-Citoyen est fait pour le bien et la santé de tous.

La santé contribue au bonheur, le respect de tous aussi.

Ces arrêtés peuvent être consultés en Mairie
aux jours et heures de permanence.

Le Maire, José MARQUE

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

M. Michel Lalande, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord, rappelle qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire régional.

En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant. Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique serait à l'origine de 6 500 décès prématurés par an en Hauts-de-France.

Le culte

Dans le secteur catholique « Vimeu-Bresle-Côte Picarde », ST-BLIMONT fait partie de la paroisse ST-ELOI-EN-VIMEU. Rappel des horaires : la messe est dite en l'église paroissiale de FRIVILLE-ESCARBOTIN à 11h00 les 1er et 3e dimanches et à 9 h 30 les 2e et 4e dimanches.

L'église de St-Blimont peut accueillir des célébrations et offices occasionnels tels que des obsèques, des mariages ou des fêtes de tradition locale.

Assistantes maternelles de la commune

Henriette ARRACHEPIED	3 rue Jacques Sauzet	03 22 30 39 59
Evelyne BELLEGUEILLE	2 rue d'Avergne	03 22 30 57 09
Nathalie BOUCLET	8 rue Jacques Sauzet	03 22 60 61 31

Virginie GARDIN	9 rue de l'Eglise	03 22 61 11 30
Carole MARTEL	29 Grande Rue - Offeu	03 22 60 66 32
Laëtitia HORNOY	1 rue des Vêrolles	06 25 58 44 81

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Centre Médico Social de Saint Valery sur Somme – 39 quai du Romerel – 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME – Tél. 03 60 03 42 40.

Centre des finances publiques

Sur la demande de plusieurs communes et de nombreux usagers, les Centres des Finances Publiques d'Ault et de Friville-Escarbotin reçoivent le public :

Pour Ault : les lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h et le vendredi de 9h à 12h –
Tél 03 22 60 41 24

Pour Friville : le lundi de 9h à 12h et le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 –
Tél 03 22 30 20 69

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RENDEZ-VOUS

Un accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de votre dossier et munis des pièces utiles.

Pour les demandes les plus complexes, les usagers, particuliers ou professionnels sont invités à prendre rendez-vous selon deux modes de contact :

- sur le site impots.gouv.fr via leur espace personnel,
- par téléphone au numéro ou au guichet de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse.

Les démarches les plus simples (paiements, simples demandes de renseignements, remise de formulaire...) peuvent toujours s'effectuer au guichet des centres des finances publiques, sans rendez-vous.

Les usagers rencontrant des problèmes de paiement de leurs factures locales (crèche, cantine scolaire, eau...) sont désormais invités à prendre rendez-vous par téléphone, au guichet ou par courriel auprès de leur trésorerie en charge du secteur public local.

Conseil des prud'hommes

Le Conseil de prud'hommes d'Abbeville est transféré au Palais de Justice, 79 rue du Maréchal Foch – 80100 ABBEVILLE. Téléphone : 03.22.25.37.31 - Télécopie : 03.22.25.37.55

Permanences du conciliateur de justice

Litige entre particuliers ? Un conciliateur de justice, M. TRIoux, est présent pour vous aider à solutionner vos litiges en assurant des permanences :

Feuquières-en-Vimeu	1 ^{er} mardi du mois	De 15h00 à 18h00
Saint-Valery-sur-Somme	2 ^{ème} mardi de chaque mois	De 14h00 à 17h00
Gamaches	3 ^{ème} mardi de chaque mois	De 15h00 à 18h00
Communauté de communes de Moyenneville	4 ^{ème} mardi de chaque mois	De 14h00 à 17h00
Mers-les-Bains	1 ^{er} jeudi de chaque mois	De 14h00 à 17h00
Chepy	2 ^{ème} jeudi de chaque mois	De 15h00 à 18h00
Nibas	3 ^{ème} jeudi de chaque mois	De 15h00 à 18h00

Aucun rendez-vous n'est à prendre par téléphone, il suffit uniquement de se présenter le dit jour, à ladite heure, au dit lieu.

Pact Adrim

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Région Hauts-de-France ont développé un réseau de conseillers info énergie, dont la mission est de sensibiliser les particuliers au développement durable et aux économies d'énergie, de leur délivrer un conseil objectif et neutre dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des techniques de construction et des aides financières afférentes.

Vous souhaitez donc réaliser des économies d'énergie et vous voulez utiliser des énergies renouvelables, voici les nouvelles coordonnées de deux agences :

SOLIHA SOMME : Garopôle - 80100 ABBEVILLE - 03.22.23.33.41

AGENCE PICARDIE MARITIME : 51 rue de la tannerie - 80100 ABBEVILLE - 03.22.23.28.72

Le cadastre

Consulter le cadastre, via internet, est accessible à tous, avec cette adresse.

<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Le journal du RAM (relais assistants maternels de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme)

Ce journal est destiné aux assistants maternels apportant des informations éducatives. Des animations et réunions peuvent être également organisées sur le territoire de la communauté avec un calendrier de ces animations et réunions (consultation sur site www.petite-enfance-baiedesomme.fr). Des permanences sur rendez-vous et téléphoniques sont mises en place également.

Ramassage des déchets verts

- Les tontes de gazon doivent être exclusivement déposées dans les sacs papier vendus en mairie : **au-delà de 5 sacs et de 25 kg par sac, le ramassage ne sera pas effectué.**
- Les branchages doivent être liés en bottes (longueur maximale **d'1 mètre**)
- Les branchages trop volumineux, les souches et troncs d'arbres etc... sont **INCOMPATIBLES AVEC LE SERVICE.**

Il est précisé que ce service n'est proposé QUE pour l'évacuation de « déchets verts » issus de la commune. **Le service de ramassage, qui a lieu chaque mercredi, a repris LE MERCREDI 03 AVRIL 2019** par les employés communaux, à partir de 8 h 00 et ce **jusqu'au MERCREDI 30 OCTOBRE 2019 inclus.**
Rappel : La vente des sacs papier s'effectue par lots de 10 livrés lors du ramassage si commande passée en mairie avant le lundi soir.

Ramassage des ordures ménagères (OM) et sacs bleus

La CABS vous rappelle également de déposer vos sacs ordures ménagères et sacs bleus au plus tôt la veille de la collecte, après 20 h. Elle assure ces services aux conditions suivantes :

● LES ORDURES MENAGERES

- les **VENDREDIS** de juillet à décembre : attention pas de ramassage le vendredi 25 décembre, mais ramassage le jeudi 24 décembre (consultez votre calendrier).

Rappel : Que mettre dans ces sacs transparents ? Tous les déchets non recyclables. Il s'agit notamment des barquettes de viennoiseries, pots de yaourt, barquettes en polystyrène, gobelets, pots de crème, boîtes à pizza, restes de repas, vaisselle cassée porcelaine, film plastique entourant les revues, couches culottes, boîtes et sacs de restauration rapide, boîte à œufs plastique et polystyrène,...

En cas d'erreur de tri, un autocollant sera apposé sur le sac transparent expliquant le motif de refus de collecte. Vous pourrez présenter votre sac à la collecte avec l'autocollant de refus de collecte, lors du prochain ramassage. Il sera collecté si les erreurs ont été corrigées.

● LES « SACS BLEUS » :

- les **MARDIS** de juillet à décembre : attention pas de ramassage le mardi 14 juillet, mais ramassage le vendredi 17 juillet (consultez votre calendrier).

Rappel : Sont concernés les emballages recyclables suivants : boîtes acier et alu, aérosols et briques de boisson, bouteilles et bidons plastiques, journaux, magazines et publicités, cartons et cartonnets.

Rappel : 1) La mise à disposition des sacs bleus et des sacs blancs s'effectue en la salle d'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci ou au bureau de la CABS de St-Valéry.

Pour éviter tout risque d'engorgement des locaux de la mairie, nous assurons la distribution des sacs poubelle par simple appel téléphonique au 03.22.30.24.08 ou par mail : mairie.saint.blimont@akeonet.com.

2) Il n'est désormais possible de ne prendre qu'un rouleau de sacs bleus et un rouleau de chaque contenance pour les ordures ménagères, lors de votre passage.

Ramassage de la ferraille et des encombrants

La CABS assure ce service pour le 2^{ème} semestre 2020 : **le jeudi 08 octobre**

ATTENTION AUX REFUS DE RAMASSAGE :

Le service de ramassage n'enlève pas les déchets qui :

- n'entrent pas dans le camion,
- sont trop lourds pour être manipulés par 2 agents,
- présentent un danger lors de la manipulation,
- sont de nature industrielle ou agricole,
- présentent un volume trop important (contactez un loueur de benne ou déposez à la déchetterie de St Valery ou de Cayeux ou au centre d'enfouissement privé de BOISMONT).

Ramassage des cartons

Cette collecte est assurée par la CABS, pour ceux, industriels, artisans, commerçants, collectivités, qui ont répondu au questionnaire CABS. Ce ramassage est assuré **chaque mardi** (en juillet et août le mercredi), par la CABS, directement de porte à porte. Les cartons doivent être aplatis et ficelés.

Conteneur piles - accumulateurs usagés et conteneur cartouches d'encre et laser usagées

La CABS a mis en place un service de collecte et de recyclage des piles, accumulateurs usagers et cartouches d'encre. Ainsi, vous avez désormais la possibilité de les déposer dans le conteneur correspondant situé dans la salle d'accueil de la mairie. Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de jeter ces déchets aux ordures ménagères !

Attention ! Les ampoules électriques NE PEUVENT PAS ETRE DEPOSEES dans le conteneur piles situé en mairie : de nombreux magasins sont, eux, équipés de conteneurs à ampoules usagées !

Composteurs

La CABS met à votre disposition des composteurs :

Pour toute demande (contenance, prix) merci de vous adresser à la CABS, en vous rendant dans leurs locaux, ou par téléphone au 03 22 60 09 99, ou par messagerie électronique sur laurent.leblond@ca-baiedesomme.fr

Déchetteries de La CABS

Une information complète sur l'utilisation des déchetteries de la CABS vous est parvenue directement. Vous retrouvez par ailleurs ces informations, ainsi que toutes les autres (ordures ménagères, encombrants, ferrailles) sur le « Calendrier de la CABS », distribué chez vous.

Les heures d'ouverture des 2 déchetteries sont les suivantes : (ils changent suivant les saisons !)

	Saint-Valery-sur-Somme		Cayeux-sur-Mer	
	1 ^{er} oct-31 mars	1 ^{er} avril-30 sept.	1 ^{er} oct-31 mars	1 ^{er} avril-30 sept.
Lundi	9 h - 12 h	9 h - 12 h	14 h - 17 h	14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h	9 h - 12 h	14 h - 17 h	14 h - 18 h
Mercredi	14 h - 17 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h
jeudi	Fermeture			
Vendredi	14 h - 17 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h
samedi	9 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 17 h	9h30 - 12h30 et 14 h - 18 h	9h30 - 12h30 et 14 h - 17 h	9h30 - 12h30 et 14 h - 18 h
dimanche	Fermeture	10 h - 12 h, du 01/07 au 31/08	Fermeture	10 h - 12 h, du 01/07 au 31/08



Les communiqués de la tribune libre sont rédigés par les associations elles-mêmes et sont le reflet de leurs activités. Les libellés de ces communiqués sont sous la responsabilité de ces associations et de leurs rédacteurs.

Club des Aînés de St-Blumont

La traditionnelle galette des rois du 18 janvier avec son loto, dont les lots nous sont offerts ainsi que le cidre de M. LESAGE, après-midi toujours très convivial et apprécié de tous.

L'assemblée générale s'est tenue le 22 février avec la présence de M. le Maire. Les premiers moments sont toujours consacrés pour honorer les disparus avec une minute de silence : nous avons déjà perdu deux de nos plus anciens membres depuis le début de l'année. Nous prenons connaissance des bilans financier et moral de l'année avec Mme Nadège POIREL.

M. BERQUEZ nous annonce le départ de Mmes Chantal VOISIN et de Lucienne LADERRIERE : merci à elles d'avoir été à nos côtés.

Le bureau est donc remanié : on accueille deux nouveaux membres qui nous rejoignent, à savoir Mm. André GUILBAUT et Gérard WILLIAMSON. Pierre nous informe qu'il veut quitter la présidence tout en restant membre du bureau. Après vote, la présidence est donc attribuée à Mme Roselyne DUCHESNE.

Un repas élaboré par Mme ACCARD clôt cette manifestation avec danses, rires et chansons.

Avec la pandémie du COVID19 qui nous frappe, nous avons dû annuler la brocante d'Offeu ; la restauration est animée depuis des années par le club qui est notre principale ressource : souhaitons que vous nous restiez fidèles l'an prochain !

Nous avons d'autres projets pour le second semestre que nous pourrions réaliser selon les conditions sanitaires, en espérant que nous serons suivis par les aînés de Saint-Blumont.

La Présidente,
Roselyne DUCHESNE

UNC - Union Nationale des Combattants 39/45 - Indochine - AFN - UPEX - Soldats de France - Veuves de guerre et d'Anciens Combattants

Bref retour sur la soirée choucroute annuelle qu'il a fallu annuler in extremis. Tout était prêt !

Nous remercions toutes les personnes qui nous avaient réservé cette soirée du 14 mars et toutes celles qui n'ont pas souhaité être remboursées. Merci beaucoup au traiteur (DE LA CAMPAGNE), au pâtissier (FREVILLE) et à l'orchestre (G. PRUVOST) qui ont été très « compréhensifs » !

Ces remerciements vous paraîtront tardifs mais l'hebdomadaire local n'a pas édité l'article déposé. Nous espérons qu'en 2021 la pandémie ne sera plus qu'un lointain souvenir, selon une formule devenue familière, « protégeons nous et protégeons les autres » !

Amicalement,
Le Président, Gérard LESAGE

Harmonie Municipale de St-Blumont

Suite à la situation exceptionnelle que nous vivons, l'Harmonie municipale a dû arrêter ses activités depuis la mi-mars.

Pour des raisons d'organisation (au niveau musical ou sur l'accueil du public), les **130 ans de notre société**, prévus le 10,11 et 12 juillet, ont été reportés à l'année prochaine.

La traditionnelle tournée des membres honoraires, début juillet, a également été annulée.

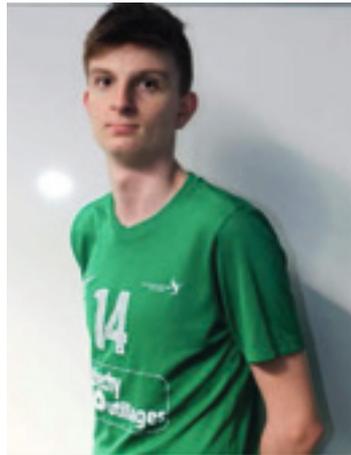
Nous espérons vous retrouver cet automne et vous proposer un programme musical qui à nouveau animera notre village.

David CARU,
Président de l'Harmonie municipale

Avenir Feuquières Saint-Blumont Handball

La formation est depuis 31 ans la ligne directrice du club de handball local. Malgré une année compliquée en raison de la pandémie, plusieurs jeunes joueuses et joueurs de la génération 2005-2006 de l'AFSB vont rejoindre les structures d'accèsion au haut niveau.

En effet, Alexia TATENCLOUX et Lorie LOTTIN rejoindront en septembre le pôle espoir féminin d'Amiens, Matteo HIMBERT rejoindra lui le pôle espoir masculin et Marine PASSET intégrera elle le centre d'entraînement régional d'Amiens.



Dans les générations encore plus jeunes (2009-2008), 5 filles et garçons vont intégrer la section sportive handball du collège de Feuquières en Vimeu. Cette réussite récompense le travail de qualité des éducateurs et dirigeants bénévoles de l'association. Toutes ces jeunes pousses défendront avec dynamisme et pugnacité les valeurs de notre terroir dans les différents championnats territoriaux où l'AFSB sera engagée.

Pour la saison 2020-2021, l'AFSB sera encore présente au niveau national avec le collectif des moins de 17 ans filles qui évolueront dans la nouvelle formule du championnat de France. Il leur faudra être fortes et constantes pour tirer leur épingle du jeu dans une poule très relevée qui comprend les équipes du HAVRE, LILLE, CAEN, STELLA SAINT MAUR, etc... mais nul doute que les filles feront honneur aux couleurs de leur maillot et à leur partenaire historique la société DENY.

Ce sera sans nul doute une nouvelle saison riche en émotions et pleine d'optimisme pour chacun.

Le Président,
Laurent FIZELIER



Clémence Beaurain

Se déplace
dans un rayon de 20 kms
aux alentours
de Saint-Blumont

06 65 39 29 37

Coiffeuse à domicile mixte
10 % de réduction
sur présentation
de cette publicité
(non cumulable)

La Saint- Blimontoise



Le monde sportif, culturel, associatif vit la période actuelle de manière bizarre. En effet, si de manière individuelle et/ou familiale, nous pouvons reprendre toutes nos activités (ou presque), les associations se trouvent dans l'impossibilité d'organiser une manifestation de masse ou même des reprises collectives tant les obligations sont importantes.

D'ores et déjà, nous avons dû arrêter de pratiquer les activités en salle : tir à l'arc, danse, yoga, tennis de table ; nous avons annulé les brevets cyclo et marche jusqu'à la fin de la saison ; nous sommes dans l'expectative concernant la tenue de notre assemblée générale et des activités de septembre : activités habituelles, mais aussi

prix cycliste de la municipalité, trail, foire toutes collections (en liaison avec la brocante de l'harmonie). Le tir à l'arc a pu reprendre à l'extérieur à condition de suivre les obligations de distanciation et bien sûr de sécurité et ce, sans utiliser les vestiaires. Il en est de même pour la marche.

On s'accorde à dire que la pandémie régresse, mais elle n'est pas éradiquée ; il faut continuer de faire attention ; c'est notre rôle, à l'Amicale de faire respecter les diverses consignes.

Bonnes vacances à tous !

Le Président,
Gaëtan HECQUET

CALENDRIER DES FETES - 2^{ème} semestre 2020

AOUT

« Animations d'été au Camping et Visite de la Tour à 11h00
le samedi sur réservation au 03.22.61.51.63 »

- **Samedi 01 :** 14h00 Concours de pétanque du SC Football (stade) ?
- **Dimanche 02 :** Repas des campeurs et animations du Club Kentucky Country (camping) ?

SEPTEMBRE

- **Mardi 01 :** 18h30 : Fête de la Libération (Mairie)
- **Vendredi 04 :** 18h30 Assemblée Générale de l'AAE – Soirée de reprise (SDR) ?
18h30 Réunion de rentrée scolaire (SFD) ?
- **Dimanche 13 :** 12h00-17h30 Fête locale (SFD ou place verte) ?
- **Dimanche 20 :** Brocante de l'Harmonie Municipale (SDR) ?
7h00/18h00 Foire toutes collections de l'AAE (SFD) ?
- **Samedi 26 :** Epreuve de cross et de marche de l'AAE (SFD) ?

OCTOBRE

- **Samedi 03 :** 19h30 Soirée dansante du Club Kentucky Country (SFD) ?
- **Vendredi 09 :** 18h15 Assemblée Générale du Club Kentucky Country (SDR) ?
- **Samedi 10 :** 20h30 Concert d'automne de l'Harmonie Municipale (SFD) ?
- **Dimanche 11 :** Fête d'Ebalet – Brevets cyclotouristes (8h00) et Marche de l'AAE (9h00) –
Concert de l'Harmonie (11h00) ?
Thé dansant de l'ARAC (SFD) ?
- **Mercredi 14 :** 14h00 Ouverture du Foyer des Aînés (SDR) ?
- **Vendredi 16 :** 18h30 Remise du concours des maisons fleuries (SFD) ?
- **Samedi 24 :** 12h00 Repas du Club des Aînés (SDR) ?

NOVEMBRE

- **Dimanche 08 :** Loto de l'AFSB (SFD) ?
- **Mardi 10 :** 18h30 Remise du Challenge des 3 Hameaux (Mairie) ?
- **Mercredi 11 :** 9h45 : Fête de l'Armistice (SFD) ?
Repas de l'UNC (SDR) ?
- **Samedi 14 :** 18h30 Sainte Cécile (SFD) – Cérémonie en musique à l'église ?
- **Dimanche 15 :** 14h00 Concours sarbacane de l'AAE (SFD) ?
- **Jedi 19 :** 20h00 Réunion pour le calendrier des fêtes 2021 (Mairie) ?

- **Samedi 28**
- **Dimanche 29 :** Sainte Barbe (SDR) ?

DECEMBRE

- **Samedi 05 :** RDV stèle 11h00 : Hommage aux Morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie (SDR) et Vin d'honneur (mairie) ?
17h30 Concours de manille et soirée tripes du SC Football (SFD) ?
- **Vendredi 11**
- **Samedi 12**
- **Dimanche 13 :** Fête de Noël des enfants (SFD) ?
- **Lundi 14 :** 15h00 Goûter des Aînés (SFD) ?
- **Jedi 17 :** Repas de Noël des Elèves (SFD) ?
- **Vendredi 18 :** 18h30 Colis de Noël des Employés Municipaux (SDR) ?

Légende : SFD = Salle Francis Dupont
SDR = Salle Des Réunions
? = SOUS RESERVE DE CONDITIONS SANITAIRES